SECTION 18

CHAPITRE 91
HORLOGERIE

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

a) les verres d'horlogerie et les poids d'horloge(régime de la matière constitutive);

b) les chaînes de montres (n°s 71.13 ou 71.17 selon le cas);

c) les fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV) et les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39) ou en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (généralement n° 71.15); les ressorts d'horlogerie (y compris les spiraux) relèvent toutefois du n° 91.14;

d) les billes de roulement (n°s 73.26 ou 84.82 selon le cas);

e) les articles du n° 84.12 construits pour fonctionner sans échappement;

f) les roulements à billes (n° 84.82);

g) les articles du Chapitre 85, non encore assemblés entre eux ou avec d'autres éléments de façon à former des mouvements d'horlogerie ou des parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées à ces mouvements (Chapitre 85).

2.- Relèvent du n° 91.01 uniquement les montres dont la boîte est entièrement en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, ou en ces mêmes matières associées à des perles fines ou de culture, à des pierres gemmes ou à des pierres synthétiques ou reconstituées des n°s 71.01 à 71.04. Les montres dont la boîte est en métal commun incrusté de métaux précieux sont classées au n° 91.02.

3.- Pour l'application du présent Chapitre, on considère comme mouvements de montres des dispositifs dont la régulation est assurée par un balancier-spiral, un quartz ou tout autre système propre à déterminer des intervalles de temps, avec un affichage ou un système qui permette d'incorporer un affichage mécanique. L'épaisseur de ces mouvements ne doit pas excéder 12 mm et leur largeur, leur longueur ou leur diamètre ne pas excéder 50 mm.

4.- Sous réserve des dispositions de la Note 1, les mouvements et pièces susceptibles d'être utilisés à la fois comme mouvements ou pièces d'horlogerie et pour d'autres usages, en particulier dans les instruments de mesure ou de précision, sont classés dans le présent Chapitre.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
91.01	**MONTRES-BRACELETS, MONTRES DE POCHE ET MONTRES SIMILAIRES (Y COMPRIS LES**											
9101.1100.00	-- A affichage mécanique seulement	QA	20		18							
9101.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
9101.2100.00	-- A remontage automatique	QA	20		18							
9101.2900.00	-- Autres	QA	20		18							
9101.9100.00	-- Fonctionnant électriquement	QA	20		18							
9101.9900.00	-- Autres	QA	20		18							
91.02	**MONTRES-BRACELETS, MONTRES DE POCHE ET MONTRES SIMILAIRES (Y COMPRIS LES**											
9102.1100.00	-- A affichage mécanique seulement	QA	20		18							
9102.1200.00	-- A affichage optoélectronique seulement	QA	20		18							
9102.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
9102.2100.00	-- A remontage automatique	QA	20		18							
9102.2900.00	-- Autres	QA	20		18							
9102.9100.00	-- Fonctionnant électriquement	QA	20		18							
9102.9900.00	-- Autres	QA	20		18							

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
91.03	**REVEILS ET PENDULETTES, A MOUVEMENT DE MONTRE**											
9103.1000.00	- Fonctionnant électriquement	QA	20		18							
9103.9000.00	- Autres	QA	20		18							
91.04	**MONTRES DE TABLEAUX DE BORD ET MONTRES SIMILAIRES, POUR AUTOMOBILES,**											
9104.0000.00	.	QA	20		18							
91.05	**REVEILS, PENDULES, HORLOGES ET APPAREILS D HORLOGERIE SIMILAIRES, A**											
9105.1100.00	-- Fonctionnant électriquement	QA	20		18							
9105.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
9105.2100.00	-- Fonctionnant électriquement	QA	20		18							
9105.2900.00	-- Autres	QA	20		18							
9105.9100.00	-- Fonctionnant électriquement	QA	20		18							
9105.9900.00	-- Autres	QA	20		18							
91.06	**APPAREILS DE CONTROLE DU TEMPS ET COMPTEURS DE TEMPS, A MOUVEMENT**											
9106.1000.00	- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	QA	20		18							
9106.9000.00	- Autres	QA	20		18							
91.07	**INTERRUPTEURS HORAIRES ET AUTRES APPAREILS PERMETTANT DE DECLENCHER UN**											
9107.0000.00	.	QA	20		18							
91.08	**MOUVEMENTS DE MONTRES, COMPLETS ET ASSEMBLES**											
9108.1100.00	-- A affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	QA	20		18							
9108.1200.00	-- A affichage optoélectronique seulement	QA	20		18							
9108.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
9108.2000.00	- A remontage automatique	QA	20		18							
9108.9000.00	- Autres	QA	20		18							
91.09	**MOUVEMENTS D HORLOGERIE, COMPLETS ET ASSEMBLES, AUTRES QUE DE MONTRES**											
9109.1000.00	- Fonctionnant électriquement	QA	20		18							
9109.9000.00	- Autres	QA	20		18							
91.10	**MOUVEMENTS D HORLOGERIE COMPLETS, NON ASSEMBLES OU PARTIELLEMENT ASSEMBLES**											
9110.1100.00	-- Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	QA	20		18							
9110.1200.00	-- Mouvements incomplets, assemblés	QA	20		18							
9110.1900.00	-- Ebauches	QA	10		18							
9110.9000.00	- Autres	QA	20		18							
91.11	**BOITES DE MONTRES DES N**											
9111.1000.00	- Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	QA	20		18							
9111.2000.00	- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	QA	20		18							
9111.8000.00	- Autres boîtes	QA	20		18							
9111.9000.00	- Parties	QA	10		18							
91.12	**CAGES ET CABINETS D APPAREILS D HORLOGERIE ET LEURS PARTIES**											
9112.2000.00	- Cages et cabinets	QA	20		18							
9112.9000.00	- Parties	QA	10		18							
91.13	**BRACELETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES**											
9113.1000.00	- En métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	QA	20		18							
9113.2000.00	- En métaux communs, même dorés ou argentés	QA	20		18							

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
91.13	**BRACELETS DE MONTRES ET LEURS PARTIES**											
9113.9000.00	- Autres	QA	20		18							
91.14	**AUTRES FOURNITURES D HORLOGERIE**											
9114.1000.00	- Ressorts, y compris les spiraux	QA	20		18							
9114.3000.00	- Cadrans	QA	20		18							
9114.4000.00	- Platines et ponts	QA	20		18							
9114.9000.00	- Autres	QA	20		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe specifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutee
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Speciale sur les Boissons
PSV	Prelevement sur les Viandes
TUF	Taxe specifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe specifique Unique Armee
TUP	Taxe specifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe specifique Unique S.I.R.